

## Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, et sont valables pour toutes les prestations de la société sous forme juridique Auto-Entrepreneur: « COUDRIN Ludovic – dépannage informatique et électroménager à domicile et en magasin », numéro Siret: 811196716 00021, siège social basé à La Romagne en Maine et Loire.

### **Contenu de l'offre de services :**

COUDRIN Ludovic (ci-après parlant à la première personne) propose des services de dépannage informatique et d'électroménager à domicile uniquement, destinés aux particuliers et professionnels indépendants.

### **Tarifs :**

40€/h main d'œuvre

10€ devis

Frais de déplacement 1€/km par tranche de 5km

Si l'achat d'une ou plusieurs pièces informatique ou électronique est nécessaire pour réparer l'ordinateur du client, un acompte pourra être demandé sur la totalité ou partie du coût de la pièce.

Après chaque prestation une facture sera délivrée au client, récapitulant :

- le contenu de la prestation ainsi que son prix,
- le coût des frais de déplacements,
- les éventuelles fournitures matérielles utilisées pour la réparation ou la mise à jour de l'ordinateur du client.

### **Conditions de règlement :**

Le règlement des prestations se fait au comptant et en une seule fois, par chèque bancaire ou espèces uniquement.

Une facilité de paiement peut éventuellement être envisagée pour le client, mais uniquement dans ces termes :

- soit par l'encaissement du chèque à une date indiquée par le client dans un délai de 31 jours maximum,
  - soit par un paiement en 2 fois maximum de la somme totale par 2 chèques qui me seront tous remis ensemble lors de l'établissement de la facture, et que j'encaisserais l'un immédiatement ou dans un délai de 31 jour à un date donné par le client, et l'autre le mois d'après à la même date.
- Toutes autres demandes de facilité de règlement seront refusées.

Des pénalités de retard au taux légal en vigueur seront appliquées en cas de rejet d'un ou plusieurs chèques lors de l'encaissement.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel de paiement ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date d'exécution de la prestation de service.

### **Cas particuliers :**

Tout sera mis en œuvre pendant la réalisation de mes prestations pour garantir l'intégrité du matériel de mes clients et des données contenues sur le disque dur de leur ordinateur. Néanmoins, un accident indépendant de ma volonté pouvant arriver, voici les modalités de remboursement :

- en cas de casse de matériel appartenant au client (PC fixe ou ordinateur portable par exemple) :

Le matériel sera soit réparé gratuitement si possible, soit remboursé à sa cote marchande en vigueur au moment de la casse, soit remplacé par du matériel équivalent.

- en cas de perte de données :

Le client est seul responsable de ses données personnelles et/ou professionnelles et de leur sauvegarde régulière.

Si une perte de données survient lors d'une prestation et/ou d'une manipulation, qu'elle soit d'origine logicielle ou matérielle, le client particulier ou professionnel ne peut prétendre à aucune indemnisation, qu'il soit en possession ou non d'une sauvegarde récente ou ancienne de ses données sur un autre support.

Dans le cas particulier d'une réinstallation complète de Windows avec formatage du disque dur, une sauvegarde des données personnelles du client (par exemple : photos, documents, musique, vidéos, mails, favoris internet, etc...) est effectuée auparavant puis réinjectée ensuite après la réinstallation de Windows et cette sauvegarde est effacée définitivement au bout d'un mois. Le

client ne pourra prétendre à aucune réclamation et/ou indemnisation en cas de données perdues ou non sauvegardées, que ce client soit un particulier ou un professionnel, qu'il soit en possession ou non d'une sauvegarde récente ou ancienne de ses données sur un autre support.  
Réparation Iphone : l'entreprise ne peut pas être responsable du non fonctionnement du touch ID et du bouton home sur les Iphone. Ceci est dû à une sécurité d'Apple et seul Apple peut le remettre en fonctionnement.

**Litiges :**

En cas de litiges, la juridiction compétente sera le tribunal de proximité de Cholet.